



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Formation composée des membres élus, des représentants des établissements-composantes et des représentants des collectivités territoriales et de l'organisme de recherche

### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 5 AVRIL 2022**

#### **Étaient présents ou représentés :**

M. le Président Stéphane BRACONNIER.

M. Bernard d'ALTEROCHE, M. Antoine BILLOT, Mme Marie-Laure COQUELET, Mme Valérie DEVILLARD, Mme France DRUMMOND, Mme Cécile GUÉRIN-BARGUES, Mme Nathalie GUIBERT, M. Bertrand SEILLER, professeurs.

M. Jérôme CHACORNAC, Mme Céline COMBETTE, Mme Claire CRÉPET-DAIGREMONT, Mme Fanny DOMENEC, Mme Sophie GJIDARA-DECAIX, M. Pascal GOURGUES, M. Quentin LEFEBVRE, M. Marc MILET, Mme Marie OBIDZINSKI, maîtres de conférences.

Mme Emmanuelle BEDNAREK, M. Frédéric BOURDON, M. Fred COPOL, M. Kevin DA FONSECA, Mme Maria MIROUX, M. Mathieu SENE, Mme Caroline TOUCHET, personnels BIATSS.

M. Adham BENBIHI, M. Jeremy ELIA, Mme Anouk FOUQUET, M. Antony HEBERT, Mme Maéva NERRIÈRE, Mme Valentine SOULIGNAC, étudiants.

M. Tamym ABDESSEMED, Mme Stéphanie LEBRUN, M. Frédéric MEUNIER, représentants des établissements composantes.

M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Marie-Hélène PAPILLON, personnalités extérieures.

#### **Étaient excusés :**

M. Laurent LEVENEUR, professeur.  
Mme Klervie THIBAULT, étudiante.

#### **Assistaient de droit :**

M. Jean-Marie CROISSANT, directeur général des Services.  
Mme Anne JAMME, agent comptable.  
Mme Julie EYMANN, représentant du Recteur.

---

En préambule, M. le Président communique les noms des membres du conseil ayant indiqué être dans l'impossibilité de siéger lors de cette séance ou ayant donné une procuration.

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2022.**

Le conseil approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 24 mars 2022.

## **2. Désignation des quatre personnalités extérieures après l'appel public à candidatures.**

M. le Président indique que le conseil est appelé à désigner quatre personnalités extérieures à l'issue de l'appel public à candidatures lancé le 24 mars dernier.

Dans le cadre de l'appel public à candidatures, quatre candidatures ont été reçues dans les délais requis. Les curriculum vitae de l'ensemble des personnes candidates pour siéger au conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas ont été transmis en version électronique aux membres du conseil et sont à leur disposition en version papier pendant la présente séance.

M. le Président rappelle que les statuts de l'Université prévoient que « *le choix final des personnalités extérieures tient compte de la répartition par sexe des personnes désignées par les collectivités territoriales et le CNRS afin de garantir que l'écart entre les hommes et les femmes parmi l'ensemble des personnalités extérieures membres du conseil d'administration n'est pas supérieur à un.* ». La répartition par sexe est calculée sur l'ensemble des sept personnalités extérieures du conseil. Les personnalités extérieures nommées comptent deux femmes et un homme. Les candidatures reçues comptent deux hommes et deux femmes. Les candidatures reçues permettent de garantir l'écart requis entre les hommes et les femmes.

De plus, une des quatre personnalités extérieures doit être diplômée de l'Université Paris-Panthéon-Assas.

En ce qui concerne les modalités de vote, les statuts de l'Université prévoient que le vote est acquis à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au second tour. Le conseil d'administration votera dans l'ordre établi par les statuts de l'Université.

Conformément aux statuts de l'Université, les quatre personnalités extérieures comprennent :

- une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise ;
- un représentant des organisations représentatives des salariés ou des organisations professionnelles d'employeurs ;
- un représentant d'une entreprise dont l'activité est juridique ou judiciaire employant moins de cinq cents salariés ;
- un représentant des professions juridiques.

M. le Président propose que le vote ait lieu à bulletins secrets avec le matériel de vote mis à la disposition des membres en début de séance (bulletins et enveloppes) sans passage par l'isoloir et que le conseil se prononce pour chaque catégorie selon l'ordre énoncé ci-dessus, qui est l'ordre établi par les statuts.

Personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise

L'Université a reçu une seule candidature celle de M. Guillaume DEROUBAIX.

M. le Président précise que M. DEROUBAIX est directeur général de LEXIS NEXIS. M. DEROUBAIX était membre du précédent conseil d'administration au sein duquel il siégeait de manière assidue.

M. le Président invite les membres du conseil à passer au vote. Les membres du conseil sont appelés par ordre alphabétique. Ils déposent leur bulletin dans l'urne prévue à cet effet après avoir signé la liste d'émargement.

Avant de passer au dépouillement trois scrutateurs sont désignés :

- M. CHACORNAC, maître de conférences ;
- M. CROISSANT, Directeur général des services ;
- M. ELIA, étudiant.

*Vote :*

- votants : 35 ;
- nombre de bulletins : 35 ;
- bulletins blancs et nuls : 4 ;
- suffrages exprimés : 31 ;
- majorité absolue : 18.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (31 voix) au premier tour, M. DEROUBAIX est élu au conseil d'administration en qualité de personnalité extérieure.

Représentant des organisations représentatives des salariés ou des organisations professionnelles d'employeurs

L'Université a reçu une candidature celle de Mme Béatrice BRUGÈRE.

M. BRACONNIER souligne que Mme BRUGÈRE est magistrate et secrétaire générale du syndicat Unité Magistrats - SNM FO.

M. le Président invite les membres du conseil à passer au vote. Les membres du conseil sont appelés par ordre alphabétique. Ils déposent leur bulletin dans l'urne prévue à cet effet après avoir signé la liste d'émargement.

Avant de passer au dépouillement trois scrutateurs sont désignés :

- M. CHACORNAC, maître de conférences ;
- M. CROISSANT, Directeur général des services ;
- Mme SOULIGNAC, étudiante.

*Vote :*

- votants : 35 ;
- nombre de bulletins : 35 ;
- bulletins blancs et nuls : 4 ;
- suffrages exprimés : 31 ;
- majorité absolue : 18.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour (31 voix), Mme BRUGÈRE est élue au conseil d'administration en qualité de personnalité extérieure.

Représentant d'une entreprise dont l'activité est juridique ou judiciaire employant moins de 500 salariés

L'Université a reçu une unique candidature, celle de Mme Marie-Aimée PEYRON.

M. BRACONNIER souligne que Mme PEYRON est ancienne bâtonnière du barreau de Paris. Elle est avocate associée de la SELARL Peyron avocats après avoir été assez longtemps au cabinet Squire Patton Boggs. M. le Président indique que Mme PEYRON assistait de manière très assidue aux réunions du précédent conseil d'administration dont elle était membre. Mme PEYRON est également diplômée de l'Université Paris II Panthéon-Assas.

M. le Président propose aux membres du conseil de passer au vote. Les membres du conseil sont appelés par ordre alphabétique. Ils déposent leur bulletin dans l'urne prévue à cet effet après avoir signé la liste d'émargement.

Avant de passer au dépouillement trois scrutateurs sont désignés :

- M. CHACORNAC, maître de conférences ;
- M. CROISSANT, Directeur général des services ;
- M. ELIA, étudiant.

*Vote :*

- votants : 35 ;
- nombre de bulletins : 35 ;
- bulletins blancs et nuls : 2 ;
- suffrages exprimés : 33 ;
- majorité absolue : 18.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour (33 voix), Mme PEYRON est élue au conseil d'administration en qualité de personnalité extérieure.

Représentant des professions juridiques

M. le Président souligne qu'il s'agit d'une nouvelle catégorie qui a été introduite dans les statuts de l'Université à la faveur de la concertation avec les départements de l'Université.

L'Université a reçu une seule candidature, celle de M. François DEVOS.

M. le Président présente la candidature de M. DEVOS qui représentera le notariat. M. DEVOS est notaire mais il est surtout directeur des affaires juridiques du Conseil supérieur du notariat et directeur de l'Institut des études juridiques du Conseil supérieur du notariat. Il est très investi dans la profession notariale et également dans la formation continue des notaires.

M. le Président invite les membres du conseil à passer au vote. Les membres du conseil sont appelés par ordre alphabétique. Ils déposent leur bulletin dans l'urne prévue à cet effet après avoir signé la liste d'émargement.

Avant de passer au dépouillement trois scrutateurs sont désignés :

- M. CHACORNAC, maître de conférences ;
- M. CROISSANT, Directeur général des services ;
- Mme NERRIÈRE, étudiante.

*Vote :*

- votants : 35 ;
- nombre de bulletins : 35 ;
- bulletins blancs et nuls : 2 ;
- suffrages exprimés : 33 ;
- majorité absolue : 18.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour (33 voix), M. DEVOS est élu au conseil d'administration en qualité de personnalité extérieure.

Les quatre personnalités extérieures désignées au conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas sont :

- M. DEROUBAIX, en qualité de personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise ;
- Mme BRUGÈRE, en qualité de représentant des organisations représentatives des salariés ou des organisations professionnelles d'employeurs ;
- Mme PEYRON, en qualité de représentant d'une entreprise dont l'activité est juridique ou judiciaire employant moins de cinq cents salariés ;
- M. DEVOS, en qualité de représentant des professions juridiques ;

M. le Président remercie tous les membres du conseil et leur rappelle que la réunion ayant pour objet l'élection du Président de l'Université se tiendra, en salle des conseils, où ils seront rejoints par les quatre personnalités extérieures désignées aujourd'hui, le mercredi 13 avril 2022 à 14h30.

Le Président

Stéphane BRACONNIER